



Tournai

02.10.2015

Communiqué de Presse

Pont des Trous : Mise au Point !

Face à la masse de désinformations qui circule concernant la tenue de la consultation populaire organisée ce 25 octobre, le cdH de Tournai :

1/ Exige plus de retenue de la part du directeur des voies hydrauliques quant aux effets d'annonces sur le montant financier hypothétique relatif au changement possible de permis de la phase 4 (Pont des Trous) qui serait induit par le résultat de la consultation populaire.

Indépendamment de l'expertise sur les aspects techniques du projet « Seine – Escaut », il est intolérable de lancer de telles bombes incendiaires qui pourraient jeter le trouble sur le choix que devront effectuer en âme et conscience tous les Tournaisiens ce dimanche 25 octobre.

Présent à Tournai ce jeudi 1^{er} octobre en soirée à l'invitation de la CCIwapi, le Ministre Maxime Prévot a d'ailleurs, fortement nuancé ses propos.

2/ Rappelle que l'étude d'incidence sur l'environnement, le certificat de patrimoine et la concertation orchestrés à l'unanimité depuis quelques années par **le Collège communal de la Ville de Tournai (PS/MR)** et le Service Public de Wallonie ont tous recommandé une structure contemporaine en résille pour le Pont des Trous. La demande de permis porte donc sur cet habillage.

C'est donc bien une volonté unanime du Collège Communal et du Bourgmestre Rudy Demotte de voir le Pont des Trous se transformer en un « tas de Fer » !

Le choix entre la pierre ou la résille revient maintenant, depuis le vote de la consultation populaire par la majorité des conseillers communaux, à l'ensemble des Tournaisiens qui ont là l'occasion de pouvoir exprimer leur volonté.

C'est, pour les amoureux et défenseurs d'un Pont des Trous en pierre, la seule et unique manière de changer le processus initié par le Collège Communal.

Rappelons que le Ministre Maxime PREVOT a pris connaissance et respecte la décision de la Ville de Tournai de réaliser une consultation populaire le 25 octobre concernant l'habillage du Pont des Trous : « résille » ou « en pierre ».

Au terme de cette consultation et dans le cas où le Collège communal ferait la demande expresse d'opter pour une autre solution, la demande de permis pourrait être retirée pour cette seule partie du projet (Pont des Trous) sans que cela ne retarde le traitement administratif des autres volets du dossier.

Dans ce cas, après l'obtention d'un nouveau certificat de patrimoine pour cette solution, une nouvelle demande de permis pour le seul Pont des Trous pourrait alors être réintroduite.

3/ Demande au Bourgmestre Rudy Demotte de rappeler à l'ordre son Bourgmestre Faisant Fonction.

On ne peut se prétendre démocrate et bafouer, par des **sorties médiatiques intempestives, irrespectueuses et récurrentes**, une décision votée démocratiquement et à une large majorité par les représentants des Tournaisiens.

Il est du **devoir et de la responsabilité du Collège Communal PS/MR**, en tant que pouvoir exécutif, **d'exécuter loyalement** et sans état d'âmes les **décisions du Conseil Communal**, peu importe l'opinion personnelle de tel ou tel Echevin !

Tout boycottage en règle d'une décision du conseil communal par le premier magistrat (en fonction) ou autre membre du Collège Communal ne pourrait qu'être interprété, de facto, que comme une incapacité à exercer son mandat !

Par ailleurs, il est également de la responsabilité du Collège Communal de s'assurer que tous les aspects légaux et organisationnels soient respectés !

Pour toutes ces raisons, le cdH ne peut qu'inviter l'ensemble des Tournaisiens de 16 ans et plus à aller voter le 25 octobre afin de faire entendre la voix de la **DEMOCRATIE**.

Pour le cdH Tournai,
François Schillings
Président